

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Barrage

70 rue André Marie Ampère 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET

Tél.: 04 75 75 41 50

Référence : HB/AB/685449 Contact : BEZIOU Habib

spanc@valenceromansagglo.fr

SCLCD

Monsieur et Madame C/O SELARL SBCMJ - Me CAMBON Bruno 19 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE

Pizançon, le 0 8 0CT. 2024

Objet : diagnostic du système d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente

Madame, Monsieur,

Un technicien de Valence Romans Agglomération a réalisé le diagnostic de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente de votre habitation, le 25/09/2024, sise 187 chemin rural de la Motte à VALENCE.

Je vous remercie de l'accueil qui lui a été réservé.

Suite à ce diagnostic, le SPANC a classé votre installation comme :

Installation non-conforme

Présentant un danger pour la santé des personnes mais aucun risque de pollution de l'environnement

Implantation de l'ouvrage de traitement ou d'évacuation à moins de 35 m d'un puits consommé

Vous trouverez ci-joint le rapport relatif à cette visite. Le SPANC se tient à votre disposition pour tout complément d'information concernant ces documents.

Vous recevrez prochainement l'avis des sommes à payer du Trésorier de Valence Agglomération, correspondant au coût du contrôle soit la somme de 135 €, conformément à la délibération du conseil communautaire du 4 avril 2019.

Ce n'est donc qu'à réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier de Valence Agglomération que vous devrez régler cette somme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président et par délégation,

Franck BIOTEAU

Directeur

Pièce Jointe: rapport de visite du diagnostic de bon fonctionnement

Adresse postale :

Valence Romans Agglo I Espace Jacques Brel I 1 Place Jacques Brel I CS 30125 I 26905 Valence Cedex 9 Tél : 04 75 75 41 50 I www.valenceromansagglo.fr





RAPPORT DE VISITE DIAGNOSTIC DE BON FONCTIONNEMENT D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Numéro de dossier: 685449

Date de visite: 25/09/2024

Identifiant du dossier :

Dossier suivi par : BEZIOU Habib

Visite réalisée en présence de : Madame DE MACHY (locataire)

Monsieur RENOUD-LIAT Arnaud (Valence Romans Agglo)

Filière d'assainissement en place : Fosse septique => Destination inconnue

Propriétaire(s)

SCI CD Monsieur et Madame C/O SELARL SBCMJ - Me CAMBON Bruno 19 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE

Tél.:

Courriel:

Occupant(s)

Madame DE MACHY Brigitte Monsieur DE MACHY Michel

Situation de l'installation

Adresse:

Référence(s) cadastrale(s):

187 chemin rural de la Motte 26000 VALENCE

 Section(s)
 Parcelle(s)

 DM
 50

 DM
 51

 DM
 52



Renseignements généraux

Caractéristiques de l'immeuble

Date de construction:

Inconnue

Date de mise en service de l'installation :

Inconnue

Modifications depuis la mise en place de la filière :

Date des modifications :

Commentaires:

Type d'habitation:

Maison individuelle

Type de résidence :

Principale

Nombre de logement(s) : Nombre de pièce(s) principale(s) : **2** 5

Notified de preceço, principaro(o)

5

Nombre d'équivalent-habitant(s) :

Commentaires : déclaration d'un logement de 3 PP habité et d'un logement de 2 PP non habité

Usage locatif?

Oui

Si usage différent de habitation, activité :

Occupation:

Permanente

Nombre d'occupants à l'année :

2

Nombre d'occupants temporaires :

Commentaires:

Caractéristiques du site

Zonage Assainissement:

Collectif

Raccordable au réseau d'assainissement collectif:

Raccordabilité inconnue

Zone à enjeux sanitaires :

Non Non

Zone à enjeux environnementaux :

Non

Installation située dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable :

Commentaires:

11011

Raccordement à l'eau potable

Bâtiment raccordé au réseau d'alimentation en eau potable :

Non

Présence d'un puits, captage ou forage :

Oui

Type d'ouvrage présent :

Puits

Usages:

Alimentation humaine

Commentaires:



Caractéristiques du terrain

Surface du terrain : 7822 m²

Surface disponible pour l'ANC : m²

Terrain en pente

Non

Type de pente : Commentaires :

Nature de la surface disponible :

Enherbée

Zone d'implantation du traitement imperméabilisé :

Jardin potager sur l'ANC:

Voie de circulation sur l'ANC ?

Construction sur l'ANC:

Commentaires:

Terrain en zone inondable (d'après PPRI):

Oui

Présence possible de nappe à faible profondeur

Commentaires : la profondeur de la nappe n'est pas connue. Une partie de la parcelle est classé en "zone bleue inondable"

Description de la filière présente

Destination des eaux pluviales

Collecte des eaux pluviales : Séparée des eaux usées

Système d'évacuation des eaux pluviales

Ecoulement en surface

Commentaires:

Respect des distances

>35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine :

Non

>5 m d'une habitation:

Non

>3 m d'un arbre :

>3 m des limites de propriété

Hors zone de circulation

Commentaires:



Ouvrages présents

Accessibilité lors de la visite :

Commentaires:

FS-Fosse septique - volume inconnu Eaux vannes brutes Effluents collectés: Oui Accessibilité lors de la visite : Oui Accessibilité pour l'entretien : Bon Bon écoulement : Non Trace de mise en charge ou stagnation d'eau anormale : Inconnu Dimensionnement adapté: Non Présence d'odeur : Ouvrage non sécurisé Anomalie(s) constatée(s): Pas nécessaire pour le moment Entretien: Commentaires : le trampon d'accès à la fosse est cassé. Celui-ci devra être remplacé. L'accès doit être étanche et sécurisé. Destination des eaux ménagères non connue Non Accessibilité lors de la visite : Commentaires: Destination des eaux vannes prétraitées non connue Non

Avis du SPANC sur le diagnostic

Bilan des points de contrôle

Zone à enjeux sanitaires :

Non

Zone à enjeux environnementaux :

Non

Absence d'installation :

Non

Défaut de sécurité sanitaire :

Oui

Problème(s) constaté(s):

Installation située à moins de 35 mètres d'un puits privé utilisé pour la consommation humaine,

Commentaires:

Défaut de structure ou de fermeture :

Oui

Problème(s) constaté(s):

Couvercle non sécurisé.

Commentaires:

Installation incomplète :

Oui

Problème(s) constaté(s):

Défaut d'accessibilité

Commentaires:

Installation significativement sous dimensionnée :

Non vérifiable

• Installation présentant des dysfonctionnements majeurs :

Non

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure :

Non

Conformité de l'installation :

Installation non-conforme

Présentant un danger pour la santé des personnes mais aucun risque de pollution de l'environnement

Implantation de l'ouvrage de traitement ou d'évacuation à moins de 35 m d'un puits consommé

Commentaires : le dispositif de prétraitement des eaux vannes par fosse septique est situé dans le périmètre du puits (environ 12 mètres).

Absence de dispositif de prétraitement des eaux ménagères.

Absence de dispositif de traitement.

Si la maison est desservie par le réseau d'eau public, un raccordement à celui-ci permettrait de stopper la consommation du puits présent sur la parcelle, et par conséquent, le dispositif d'assainissement ne serait plus situé dans le périmètre des 35 mètres du puits.



Intervention technique (travaux):

Les travaux, listés ci-dessous pour supprimer les risques et/ou les dangers, sont obligatoires. En cas de vente du bien immobilier, ces travaux doivent être réalisés par l'acquéreur, dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Dans ce cadre, ce rapport a une durée de validité de 3 ans à compter de la date de réalisation du diagnostic.

Cependant si le bien n'est pas vendu les travaux doivent être réalisés dans un délai de 4 ans à compter de la date de réalisation du diagnostic, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation :

- Supprimer les ouvrages existants et mettre en place une filière d'assainissement non collectif complète (prétraitement et traitement) adaptée aux contraintes de la parcelle et à la capacité d'accueil du bâtiment.
- Préalablement à la réalisation de travaux, les services du SPANC doivent être contactés. Un projet, établi par un bureau d'études (étude de sol), doit être remis au service pour validation accompagné d'un formulaire à retirer auprès du service. Une fois les travaux terminés, le SPANC vient vérifier, avant remblaiement, la bonne mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages et conduites installés.

Commentaires:

Travaux recommandés pour l'amélioration du fonctionnement de l'installation :

- Installer une ventilation primaire piquée en entrée de fosse, de diamètre 100 mm en PVC et remontée jusqu'au faîtage, permettra un bon écoulement des effluents dans les canalisations.
- Installer une ventilation secondaire (canalisation PVC de 100 mm de diamètre piquée en sortie de fosse et remontée jusqu'au faîtage). Elle doit être équipée d'un extracteur statique ou éolien. Cette ventilation permet l'évacuation des gaz (H2S et CH4) produits par l'activité bactériologique présente dans la fosse. Ces gaz, toxiques et corrosifs, imposent de bien ventiler l'ouvrage de prétraitement.

Commentaires:

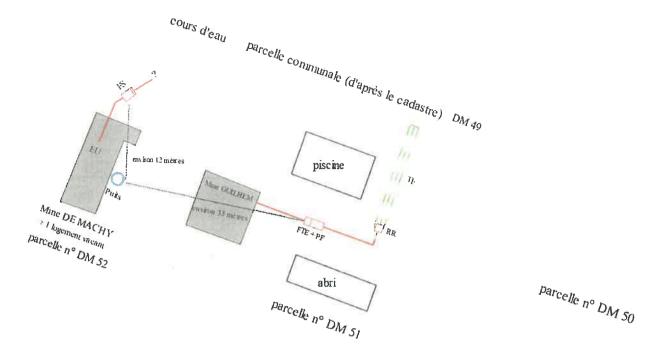
Opérations d'entretien à réaliser :

- La vidange de la fosse doit être réalisée lorsque le niveau de boue atteint la moitié de la hauteur utile de l'ouvrage.
- Nous vous rappelons que la vidange doit être effectuée par une entreprise de vidange ayant obtenu l'agrément de la préfecture de son département de domiciliation. La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet des Préfectures mais également sur le portail interministériel dédié à l'assainissement non collectif (http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/liens-vers-les-listes-de-vidangeurs-agrees-a619.html).
- Les matières de vidange doivent être dépotées en station d'épuration et un bordereau de suivi des déchets doit vous être remis. Ce dernier ainsi que la facture devront être conservés.

Commentaires:



Schéma de principe d'implantation des ouvrages d'assainissement



Légende:

Pièces de service :

C: Cuisine

MAL : Machine à laver SDB : Salle de bain

Type d'effluents :

Eaux Vannes(EV)

Eaux ménagères (EM)

Eaux Usées (EU)

Eaux Pluviales (EP)

Ouvrage de collecte et de prétraitement :

FS: Fosse Septique

Fait le 02/10/2024, à Pizançon;

Signature du technicien ayant effectué la visite

BEZIOU Habib

